



COMMUNE D'EAUZE

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATICE DE VOIRIE

Date et heure limites de réception des offres

20 DECEMBRE 2017 à 12 H

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : objet et étendue de la consultation

- La présente consultation concerne l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie pour la commune d'EAUZE.
- Chaque candidat devra faire une proposition pour un contrat de maintenance des équipements PSE N°1 et PSE N°2 (voir article 6 CCTP).
- La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions du décret N° 2016-360
- Il n'est pas prévu de décomposition en lots
- Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.
Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
 - *en qualité de candidat individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
 - *en qualité de membres de plusieurs groupements

ARTICLE 2 : conditions de la consultation

- Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants (délai maximum imposé par le pouvoir adjudicateur est de 2 mois).
- Les variantes sont autorisées.
- Chaque candidat devra faire une proposition pour un contrat de maintenance sur 1 an pour les équipements (contrat de maintenance à minima et prestation en "full service").
- Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : par autofinancement. Dépenses en section d'investissement du budget principal de la commune. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
- Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

ARTICLE 3 : contenu du dossier de consultation

Il contient les pièces suivantes :

- Règlement de consultation (RC)
- Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)
- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- DC1 et DC2

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur le site de la commune www.mairie-eauze.fr et sur la plateforme de marchés www.e-marchespublics.com.

- Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.
- Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de le tenir informé des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce, etc...).
- Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.
- Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter les modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 : présentation des candidatures et des offres

- Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.
- Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :
 - **Pièces de la candidature :**
 - Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles sur le site de la commune et sur celui de la plateforme de marchés.
 - Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du code des marchés publics (DC1) : déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics et une lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1).
 - Les candidats présenteront également : les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics : liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.
 - Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
 - **Pièces de l'offre :**
 - l'AE à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
 - le CCAP à accepter sans aucune modification daté et signé
 - le CCTP à accepter sans aucune modification daté et signé

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou s'il est envoyé par la Poste en RAR, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document à l'adresse suivante :

**MAIRIE D'EAUZE
PLACE DE LA REPUBLIQUE
BP 20
32800 EAUZE**

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne sera pas retenu.

- Transmission électronique : le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Cette transmission devra se faire à l'adresse : www.e-marchespublics.com. Les conditions de présentation des plis électronique sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (date certaine de transmission de réception et accusé de réception électronique).

ARTICLE 7 : renseignements complémentaires

- Techniques : M PERENCIN DST
Tél : 06.82.86.80.29
Mail : dst@mairie-eauze.fr
- Administratifs : MME BONNET-MEUNIER DGS
Tél : 05.62.09.83.30
mail : dgs@mairie-eauze.fr

Du mardi au jeudi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H.